



## Renseignements sur les ITT

Par **Lolaaa100**, le **26/10/2016 à 23:35**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais savoir si une personne qui s'est fait prescrire un certain nombre d'ITT peut allonger cet ITT en espaçant ce délai de 15 jours. Par ex si monsieur x a obtenu 4 jours de ITT peut décider de retourner voir un médecin 15 jours après pour une prolongation ou peut'il le faire uniquement de manière consécutive.rnrnMerci d'avance.

Par **Visiteur**, le **26/10/2016 à 23:58**

Bonsoir,rnJe crois savoir qu'après 48h, ce n'est plus une prorogation.rnY a-t-il eu visite de reprise avec le médecin du travail ?

Par **Lolaaa100**, le **27/10/2016 à 05:03**

Tout d'abord merci pour votre réponse, non je ne pense pas car cette personne a menacé de le faire prochainement.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2016 à 07:28**

Bonjour Lolaaa100,rnrnL'ITT n'est pas à confondre avec un arrêt de travail. L'arrêt de travail est déterminé par le médecin, l'ITT et sa durée, dans une procédure pénale, est fixée par la médecine légale donc par un médecin expert judiciaire, pas par le médecin traitant.

Par **Lolaaa100**, le **27/10/2016** à **11:58**

Bonjour Tissuisse, dans ce cas je ne comprends plus rien a ce moment là car cette personne a eu des jours d'itt et cela n'a pas été délivré par un médecin UMJ...y a t il d'autres types de médecin habilités a donner des ITT?

Par **Tissuisse**, le **27/10/2016** à **14:41**

Les médecins experts judiciaires sur demande du juge.

Par **Lolaaa100**, le **27/10/2016** à **17:26**

Alors peut etre qu'il s'agit d'interruption temporaire de travail et non d'incapacité totale de travail...en tout cas j'ai bien entendu ITT